

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 637 7 mars 2015

SOMMAIRE

Alliance Double S, S.à r.l30550	International Fund Services	30530
Apollo Zeus Holdings (Lux) S.à r.l 30555	International Fund Services	30530
ARHS Cube S.A30532	Iteram Investments S.A	30531
ARM Asset Backed Securities S.A 30536	IT Plus S.à r.l	30531
Art et Plafonds s.àr.l30533	IVM Holdings S.à r.l	30530
Artikon s.à.r.l30535	Ivory Holding S.A. SPF	30531
Asia Finance S.A. SPF30534	I.W.F.CLatin-American Resorting Invest-	
Benelux Partners Investholding S.A 30536	ment-Fund, Scs	30531
Benelux Partners S.A30536	Kitts S.A	30538
Bermonze Investissement S.A 30535	Limitless S.à r.l	30542
BGV III Bielefeld S.à r.l 30535	Mozart S.A	30532
Bourmicht S.A30535	Pacific Capital S.à r.l	30556
Bourmicht S.A	Patron Noosa Devco (Lane End) S.à r.l.	
B&P Holding S.A. 30534	•••••	30533
Brunswick GPE SICAV-SIF 30534	Patron Noosa Propco (Earley) S.à r.l	30533
Byflan30533	Property Weinheim S.à r.l	30553
Clos Françoise S.A	Skylabs S.à r.l	30576
CNLP S.A	Sodalux	30566
Desdan Holding S.A	Tanaris S.A	30565
Fürstenberger Siedlung 1 S.à r.l 30566	Valves Investment S.A	<mark>30537</mark>
Hentges SCI30537	Vitol Holding II S.A	30559
IMP 6 > 1	Woonfonds Holding 1A Sàrl	30566



International Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018192/9.

(150021477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

International Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018193/9.

(150021478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

IVM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.057.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 29 janvier 2015

En date du 29 Janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique a décidé d'accepter le résignation de Moira Potgieter comme gérant de la Société avec effet au 8 Mai 2014 et de nommer Emma Izzard résident au 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg comme gérant de la Société avec affect au 8 Mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018200/13.

(150021340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 2 février 2015 que:

- Monsieur Nicholas Warren a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2015; et
- Monsieur Neville Carabott, né le 15 janvier 1975 à San Giljan, Malte et résidant professionnellement au 44/6 South Street, VLT 1101 Valetta, Malte a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 2 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mme Gauci Elaine,
- M. Ciappara Smart,
- M. Wautier Jean-Baptiste,
- M. Twinning Michael A., et
- M. Carabott Neville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015018188/23.

(150021527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



IT Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang. R.C.S. Luxembourg B 168.238.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 03.02.2015.

Référence de publication: 2015018198/10.

(150022177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Iteram Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 82.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018199/10.

(150021943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Ivory Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.995.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 janvier 2015

La société Edmond de Rothschild Europe S.A. inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19194, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais; L - 2535 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un administrateur

Référence de publication: 2015018201/13.

(150021354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

I.W.F.C.-Latin-American Resorting Investment-Fund, Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.775.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1905 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Société en commandite simple I.W.F.C.- LATIN-AMERICAN RESORTING INVESTMENT-FUND Scs, immatriculée au RCS sous le numéro B137775, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, dénoncé en date du 17 juin 2010;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge, et liquidateur Maître Claire CLESSE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Claire CLESSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2015018203/21.

(150021495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



CNLP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018001/10.

(150021635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Mozart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.745.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 février 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

MOZART S.A.

Référence de publication: 2015017477/12.

(150020936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

ARHS Cube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 157.764.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 16 décembre 2014

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société RSM Audit Luxembourg S. à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.621 pour l'exercice social se clôturant au 31 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Pour ARHS CUBE S.A.

Référence de publication: 2015017909/15.

(150021913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Clos Françoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 138.999.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenu au siège social en date du 3 février 2015

Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A no 161 du 14 août 2014, décide de nommer, comme agent dépositaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B60 219.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CLOS FRANCOISE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015017997/17.

(150022262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Byflan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 25C, place de l'Hôtel de ville.

R.C.S. Luxembourg B 169.814.

Les statuts coordonnés au 21 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017938/9.

(150021385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Art et Plafonds s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 152.534.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Art et Plafonds s.àr.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015017911/12.

(150022181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Patron Noosa Devco (Lane End) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 169.096.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 janvier 2015 que Grace Lodge Care Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B152.615, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Patron Noosa Propco (Lane End) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S Luxembourg B 190.947.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2015017543/16.

(150020006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Patron Noosa Propco (Earley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.333.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 janvier 2015 que Grace Lodge care Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B152.615, a cédé les 20,000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Healthcare (Earley) LP, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar, enregistrée sous le numéro 136, représenté par son associé commandité, Patron Healthcare GP 2 Limited, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2015017545/17.

(150020008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



B&P Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 15, rue du Curé. R.C.S. Luxembourg B 159.120.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2014:

- 1. La révocation du mandat de commissaire aux comptes de la société ODD Financial Services domiciliée 41 boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ce mandat se terminait à la date de l'Assemblée Générale 2016.
- 2. La nomination de Mr Abraham Aferwork, domicilié professionnellement au 27, route de Luxembourg à L-4761 Pétange, comme Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015017926/17.

(150021430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Asia Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 164.384.

EXTRAIT

A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la société en date du 02/02/2015, et ce suivant les dispositions de la Loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions ou parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

a&c management services

Expert-comptable

80, rue des Romains L-8041 Strassen

Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015017918/18.

(150021773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Brunswick GPE SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel-Golf, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 161.849.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 11. November 2014

Am 11. November 2014 kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder Herrn Serge P. Bijnens, Herrn Jean- Luc Spetz sowie Herrn Mirko von Restorff werden für ein weiteres Jahr verlängert und enden mit der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société Coopérative wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxemburg, den 31. Dezember 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015017935/19.

(150021663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Bourmicht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017958/9.

(150021666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Artikon s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 159, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 47.767.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTIKON s.à.r.l. société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015017915/12.

(150021377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Bermonze Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.907.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 20 janvier 2015

La société Edmond de Rothschild Europe S.A. inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19194, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais; L -2535 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un administrateur

Référence de publication: 2015017946/13.

(150021358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

BGV III Bielefeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.710.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2015

- 1. Le siège social a été transféré du 67, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2015.
 - 2. M. Torsten KLAAS a démissionné de son mandat de gérant.
- 3. M. Jörg SCHWANITZ, gérant de sociétés, né à Emmerich, le 1 ^{er} août 1969, demeurant professionnellement au 6 B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a été nommé gérant avec effet au 1 ^{er} février 2015 et pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que le domicile professionnel de Mr. Marco BREHM se trouve désormais au 6 B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

BGV III Bielefeld S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015017947/20.

(150021677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Bourmicht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017959/9.

(150021695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

ARM Asset Backed Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.830.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Ronan COLLINS a démissionné, avec effet au 27 janvier 2015, en tant qu'administrateur de la société ARM Asset Backed Securities S.A. en Procédure d'insolvabilité, avec siège social au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111830.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015017910/14.

(150021783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Benelux Partners Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Benelux Partners S.A.).

Capital social: EUR 30.986,70.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.695.

Le mandat de Monsieur Gerard Ossevoort en tant qu'administrateur et administrateur délégué a été révoqué avec effet au 9 décembre 2014.

Est nommé comme administrateur et administrateur déléguée de la société avec effet au 9 décembre 2014 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires en 2020 décidant sur les comptes annuels de l'année 2019:

Elisabeth J.M. Mekkering, née le 20 décembre 1954, à Eindhoven, Pays-Bas demeurant à Meskampersteeg 30, NL-3882 SJ Putten, qui dispose d'un pouvoir de signature individuelle.

Sont nommés comme administrateurs de la société avec effet au 9 décembre 2014 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires en 2020 décidant sur les comptes annuels de l'année 2019, disposant d'un pouvoir de signature collective:

- Eric van Velzen, né le 17 juillet 1956 à Eindhoven, Pays-Bas, demeurant à Venstraat 27, NL- 5708 JD Helmond
- Ouates S.A. Corp, une société de droit panamien et enregistrée au Registre Publique de Panama sous le numéro carte 444750, document 558989 et constituée le 3 décembre 2003 ayant son siège social à Calle 53, Urbanización Marbella, MMG Tower, Piso 16, 0000 Panama, représentée par Mme Marie-Hélène Watté-Bollen, née le 26 août 1954 à Veghel, Pays-Bas demeurant professionnellement à 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes Oxford Tax Advisory S.A. a été révoqué avec effet au 9 décembre 2014.

Est nommée comme commissaire aux comptes Liaison Corporate Services Sàrl, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 117 Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le n° B 186024 auprès du registre du commerce et des sociétés avec effet au 9 décembre 2014 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires en 2020 décidant sur les comptes annuels de l'année 2019.

Le siège social de la société est à 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg avec effet au 1 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015017944/31.

(150021629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Hentges SCI, Société Civile.

Siège social: L-5691 Ellange, 28, z.a.e. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg E 1.686.

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires en date du 15 janvier 2015 que le siège social de la société est transféré au 28, z.a.e. Triangle Vert, L-5691 Ellange, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015018152/13.

(150021516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Valves Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.012.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «Valves Investment S.A.» en liquidation, société anonyme, (la «Société»), ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136012. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 571 du 6 mars 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1046 du 24 avril 2012.

La société a été mise en liquidation par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 709 du 13 avril 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, employé privé, demeurant professionnellement au 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Libouton, employé privé, demeurant professionnellement au 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat et modification, avec même effet, du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société.
 - 2. Démission du liquidateur et décharge au liquidateur.
 - 3. Nomination du nouveau liquidateur.
 - 4. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé de transférer le siège de la Société au 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat. En conséquence, avec même effet, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.».

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de d'accepter la démission du liquidateur de la Société avec effet immédiat et de lui donner décharge pleine et entière de toute responsabilité présente ou future pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer Engelwood Management & Consulting S.à r.l., ayant son siège social 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, en qualité de nouveau liquidateur avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.P. VERLAINE, M. LIBOUTON, A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18319. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015016258/64.

(150018157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Kitts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 194.096.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A COMPARU:

Global Administration Services (Luxembourg) S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 57.147,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KITTS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière:
 - prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
 - détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450'000,-EUR), représenté par quatre mille cinq cents (4'500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.



Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.
- **Art. 9.** Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société. La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1 ^{er} lundi du mois d'avril à 8.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.



Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
 - e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
 - g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
 - h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 16. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2015.
 - 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "Global Administration Services (Luxembourg) S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille euros (450 000,-EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.850,- EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- b) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov (Tchéquie) le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- c) Madame Stéphanie MARION, administrateur de sociétés, née à Thionville (France) le 08 octobre 1978, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- d) Madame Catherine ZOLLER, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Monsieur Marc SCHINTGEN est nommé président du conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.567.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation GAC/2015/706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015017361/222.

(150020745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Limitless S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 194.088.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Dariusz SIKORA, financial controller, residing in L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft; and
- 2) Mrs. Lidia GRYSZKIEWICZ, researcher, residing in L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.

Such appearing persons have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the corporate units hereafter issued, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Limitless S.à r.l.", (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").



Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.
- 2.2 The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.
- 2.4 Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

- 3.1. The corporate purpose is in particular the rendering of consulting and administration services.
- 3.2. The corporate purpose is furthermore the realization of all trade activities, according to the provisions of the law of September 2, 2011 and to the provisions of the law of July 9 th, 2004, amending the amended law of December 28 th, 1988 relating to the right of establishment and regulating the access to the occupations of craftsman, tradesman, industrialist like to certain liberal professions.
 - 3.3. In addition, the Company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated.
- 3.4. Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.
- 3.5. The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.
- 3.6. The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.
- 3.7. The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

- 5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) corporate units in registered form with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

- 6.1 Each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3 Corporate units are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. In case of plurality of partners, the transfer of corporate units to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the corporate capital.

A corporate unit transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.



6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1 The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
- 7.2 The members of the board of managers might be split in two categories, respectively denominated "category A managers" and "category B managers".
 - 7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent category A managers and category B managers were appointed, at least one category A manager and one category B manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of category A managers and category B managers such resolutions must be approved by at least one category A manager and one category B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager.
- 10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers, in this case, category A and category B managers or technical and administrative managers, the Company will be validly bound either by the joint signature of any category A manager together with any category B manager or by the joint signature of any technical manager together with any administrative manager;
- 10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.



IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.
- 13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's capital.
- 15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Corporate Unit holder s before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Corporate unit holder s.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the corporate units held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the five hundred (500) corporate units have been subscribed as follows:



1) Mr. Dariusz SIKORA, pre-named, two hundred and fifty corporate units,	250
2) Mrs. Lidia GRYSZKIEWICZ, pre-named, two hundred and fifty corporate units,	250
Total: five hundred corporate units,	500

All these corporate units have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Corporation, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of shareholders:

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- 1 The registered office is established in L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:
- Mr. Dariusz SIKORA, financial controller, born in Szczebrzeszyn (Poland), on January 12, 1978, residing in L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft; and
- Mrs. Lidia GRYSZKIEWICZ, researcher, born in Zgierz (Poland), on July 8, 1981, residing in L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.
- 3. According to article 10 of the Articles, the Company is validly bound in any circumstances by the individual signature of any manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Dariusz SIKORA, contrôleur financier, demeurant à L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft; et
- 2) Madame Lidia GRYSZKIEWICZ, chercheur, demeurant à L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est établie par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Limitless S.à r.l.", (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance
- 2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



- 2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- 2.4 Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet social est en particulier la prestation de services de consultation et d'administration.
- 3.2. L'objet social est de plus la réalisation de toutes activités commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et aux dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.
- 3.3. En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.
- 3.4. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.
- 3.5. La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.
- 3.6. La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.
- 3.7. La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.



- 7.2 Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "gérants de catégorie A" et "gérants de catégorie B".
 - 7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

- 9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion
- 9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

- 10.1 La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.
- 10.2 Dans l'éventualité où l'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de gérants, en l'espèce des gérants de catégorie A et de catégorie B ou des gérants techniques et administratifs, la Société sera valablement engagée soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B, soit la signature conjointe d'un gérant technique ensemble avec un gérant administratif.
- 10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,



téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.
- 15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
1) Monsieur Dariusz SIKORA, pré-qualifié, deux cent cinquante parts sociales,	250
2) Madame Lidia GRYSZKIEWICZ, pré-qualifiée, deux cent cinquante parts sociales,	250
Total: cinq cents parts sociales,	500

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.



Résolutions des associés:

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1. Le siège social est établi à L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérantes de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Dariusz SIKORA, contrôleur financier, né à Szczebrzeszyn (Pologne), le 12 janvier 1978, demeurant à L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft; et
- Madame Lidia GRYSZKIEWICZ, chercheur, née à Zgierz (Pologne), le 8 juillet 1981, demeurant à L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.
- 3. Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. SIKORA, L. GRYSZKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017376/421.

(150020577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Alliance Double S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 194.112.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un janvier.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Anne-Claire SALACE, chef d'entreprise, née le 13 octobre 1972 à Puteaux (France), demeurant à F-33000 Bordeaux (France), 50 quai des Chartons, agissant tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire de:

Monsieur Hervé SALACE, chef d'entreprise, né le 05 août 1971 à Puteaux (France), demeurant à F-33200 Bordeaux (France), 26Bis rue Richelieu, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents et représentés, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Alliance Double S, S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet:

- La prestation de tous services et conseils aux particuliers et aux entreprises. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.



- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, dessins, modèles, marques, brevets concernant ces activités

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billet set autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 4. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul ayant-droit pour chacune d'elles

S'il y a plusieurs ayant-droits d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, ayant-droit de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

- **Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 10.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.



Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- **Art. 11.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 19.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:	
1. Mme Anne-Claire SALACE, prénommée:	99
2. M. Hervé SALACE, prénommé:	1
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été libérées par les prédits souscripteurs moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Résolutions prises par les associés:

Les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérante technique:

Madame Aurore DULIEU, née le 17 mai 1976 à Mons (Belgique), demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wengert.

Gérante administrative:

Madame Anne-Claire SALACE, prénommée.

La Société sera valablement engagée et représentée par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative, avec pouvoir de délégation réciproque.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état civil et domicile, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A-C. SALACE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015016852/139.

(150021111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Property Weinheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 104.566.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty first day of the month of December.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SN Properties S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, 4 ème étage, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five Euros (EUR 29,675) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 December 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Weinheim S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, 4 ème étage, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.566 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 23 February 2005, number 166, page 7934, and the articles of association have been amended for the last time by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxemboug, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 March 2006 published in the Mémorial dated 16 June 2006, number 1172, page 56225.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.
 - 2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:

Change of the financial year so as to end on 31 January of each year and with the first time as of 31 January 2015 and consequential amendment of Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as follows:

- Art. 10. The Company's financial year runs from February 1 st of each year to January 31 st.
- **Art. 11.** Each year, as of January 31 st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.



The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the duration of the 2014 financial year and amend Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SN Properties S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt neuf mille six cent soixante-quinze euros (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Antonine Sanchez, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2014, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Weinheim S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent euros (12.600 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.566 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 en vertu d'un acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 février 2005, numéro 166, page 7934, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mars 2006 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial du 16 juin 2006, numéro 1172, page 56225.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. L'Associé Unique détient l'ensemble des cent vingt-six (126) parts sociales émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représentée et la résolution peut être valablement prise par l'Associé Unique.
 - 2. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Changement de l'année sociale pour y mettre fin le 31 janvier de chaque année et pour la première fois le 31 janvier 2015 avec modification corrélative des articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur suivante:

- Art. 10. L'année sociale commence le 1 er février de chaque année et se termine le 31 janvier.
- Art. 11. Chaque année, au 31 janvier, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.



Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la durée de l'année sociale 2014 et de modifier les articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.300,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015017564/118.

(150020134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 3 février 2015.

la société CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r. l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 35.891 et domiciliée au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommée en tant que dépositaire des titres au porteur émis par la société

Certifié sincère et conforme Pour DESDAN HOLDING S.A

Référence de publication: 2015018024/13.

(150021902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Apollo Zeus Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 181.144.

Par résolutions prises en date du 30 janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Michael Robert Kidd, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016860/15.

(150020698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches. R.C.S. Luxembourg B 128.302.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth day of December,

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of Pacific Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.302 and with a share capital of fifteen million three hundred sixty four thousand five hundred twenty five Euro (EUR 15,364,525.-) (the Company).

The Company was incorporated on 20 April 2007 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 July 2007 number 1446. The articles of association of the Company have been amended for the last time on [17 December 2014] and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

WOLF CAPITAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.303 (the Shareholder I),

hereby duly represented by Tania Vajsova-Jones professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal; and

S.M.S. FINANCE S.A. a public company limited by shares (société anonyme) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.745 (the Shareholder II),

hereby duly represented by Tania Vajsova-Jones residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said powers of attorney after being signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be files with such deed with the registration authorities.

Shareholder I and Shareholder II are hereafter referred as the Shareholders.

The Shareholders of the Company have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the represented Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the Shareholders will resolve on the following agenda:
- 1. Waiver of convening notices;
- 2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of fifteen million three hundred forty nine thousand five hundred twenty five Euro (EUR 15,349,525.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen million three hundred sixty four thousand five hundred twenty five Euro (EUR 15,364,525.-) to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by way of repurchase and immediate cancellation of six hundred thirteen thousand nine hundred eighty one (613,981) shares held by S.M.S FINANCE S.A., with a repayment in kind amounting to twenty million Euro (EUR 20,000,000.-);
- 3. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the share capital decrease adopted under item 2 above;
- 4. Delegation of powers for purposes of amending the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the shares held by S.M.S FINANCE S.A. in the register of shareholders of the Company;
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That after due deliberation the Shareholders resolve to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, the Shareholders hereby resolve to waive the convening notice requirement, considering themselves duly convened and fully informed of the agenda which has been communicated to them in advance.



Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of fifteen million three hundred forty nine thousand five hundred twenty five Euro (EUR 15,349,525.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen million three hundred sixty four thousand five hundred twenty five Euro (EUR 15,364,525.-) to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by way of repurchase and immediate cancellation of six hundred thirteen thousand nine hundred eighty one (613,981), held by S.M.S. Finance S.A., with a repayment in kind consisting in a receivable amounting to twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) that the Company holds against La Perla Global Management UK Limited, a company set up under English laws with registered office at 39, St. James's Street, London, SW1A 1JD registered under company registration number 7125773 (the Receivable).

The valuation of the Receivable is evidenced by a balance sheet of the Company dated 31 October 2014 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Balance Sheet shows that there are sufficient distributable reserves to proceed with the payment in kind of the Receivable.

The Balance Sheet after signature ne varietur, by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

As a result of the above repurchase and cancellation of shares, the Shareholders acknowledge that the remaining shares are held as follows:

Shareholder	Number
	of Shares
Shareholder I	500 shares
Shareholder II	100 shares
Total	600 shares

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"**Art. 5.** The capital of the Company is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) registered shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, entirely paid for."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to empower and authorise each manager of the Company, acting solely under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchase and cancellation of the shares held by S.M.S Finance S.A. with the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately trios mille Euros (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre,

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé de Pacific Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.302 et disposant d'un capital social de quinze millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 15.364.525,-) (la Société).

La Société a été constituée le 20 avril 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 13 juillet 2007 numéro 1446. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2014, acte qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



ONT COMPARU:

WOLF CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.303 (l'Associé I),

ici dûment représenté par Tania Vajsova-Jones, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

S.M.S. FINANCE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.745 (l'Associé II),

ici dûment représenté par Tania Vajsova-Jones, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec cet acte auprès des autorités de l'enregistrement.

Associé I et Associé II sont ci-après ensemble désignés comme les Associés.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que les Associés statueront sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Renonciation aux convocations;
- 2. Diminution du capital social de la Société d'un montant de quinze millions trois cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 15.349.525,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 15.364.525,-), à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par le rachat et l'annulation immédiate de six cent treize mille neuf cent quatre-vingt-une (613.981) parts sociales détenues par S.M.S. FINANCE S.A., avec un remboursement en nature s'élevant à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-);
- 3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la diminution de capital social adoptée au point 2 ci-dessus;
- 4. Délégation de pouvoirs pour modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales détenues par S.M.S. FINANCE S.A. dans le registre des associés de la Société; et
 - 5. Divers.
 - III. Après délibération, les Associés ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de quinze millions trois cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 15.349.525,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 15.364.525,-), à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par le rachat et l'annulation immédiate de six cent treize mille neuf cent quatre-vingt-une (613.981) parts sociales détenues par S.M.S. FINANCE S.A., avec un remboursement se composant d'une créance d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) que la Société détient envers La Perla Global Management UK Limited, une société constituée en vertu du droit anglais dont le siège social est établi au 39, St. James's Street, SW1A 1JD Londres et immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 7125773 (la Créance).

L'évaluation de la Créance est démontrée par un bilan de la Société daté du 31 octobre 2014 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Bilan montre qu'il y a suffisamment de réserves distribuables pour procéder au remboursement en nature de la Créance.

Le Bilan, après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

En conséquence, du rachat et de l'annulation de parts sociales mentionnés ci-dessus, les Associés prennent acte que les parts sociales restantes sont détenues comme suit:



Associé	Nombre de
	Parts Sociales
Associé I	500 parts sociales
Associé II	100 parts sociales
Total	600 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant sous la seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des parts sociales détenues par S.M.S. Finance S.A. dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille Euros (EUR 3.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire des parties comparantes qui a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: T. VAJSOVA-JONES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63354. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017567/197.

(150020808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of VITOL HOLDING II S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.512, incorporated pursuant to a deed made in Curação dated December 13, 1989 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 10, 2014, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1994 of July 30, 2014.

The Meeting appointed Me Florian Bonne, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary of the Meeting and the Meeting elected as scrutineer Me Flora Verrecchia, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record:

1. that the shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy, signed ne varietur, will be annexed to this deed to be filed together with it with the registration authorities;



- 2. as it appears from the said attendance list, all the shares representing the entire share capital are represented at the present Meeting and their holder waived any prior convening notice right, so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all items of the following agenda of which the shareholder declared having had full prior knowledge;
 - 3. that the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- a) Creation of a new class of ordinary voting shares, the class D2015 shares, effective as of 1 January 2015 with such rights as set forth in the articles of association of the Company;
- b) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three million six hundred one thousand eight hundred US dollars (USD 3,601,800) from its current amount of five million five hundred one thousand five hundred fifty US dollars (USD 5,501,550) to an amount of nine million one hundred three thousand three hundred fifty US dollars (USD 9,103,350) as a result of the issuance by the Company with effect as of 1 st January 2015 of the shares of the following classes as set forth in the table below:

Class of shares	Nr of
	shares
class D2013 shares	60
class D2015-effective 1.1.2015	120,000
TOTAL	120,000

all new shares of a nominal value of thirty US dollars (USD 30) each (together the "New Shares") for a total subscription price of three million six hundred one thousand eight hundred US Dollars (USD 3,601,800) (the "Subscription Price"); subscription of the New Shares and payment of the Subscription Price by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in cash; allocation of an amount of three million six hundred one thousand eight hundred US Dollars (USD 3,601,800) corresponding to the Subscription Price and corresponding to the nominal value of the New Shares to the share capital account of the Company;

c) Conversion of ordinary voting shares into non-voting preferred shares as set forth in the table below; allocation to such non-voting preferred shares separate reserve account of such portion of the ordinary voting share reserve account which pertains to the number of ordinary voting shares so converted into non-voting preferred shares as set forth in the table below:

Ordinary shares converted into non-voting

Non-voting preferred shares

preferred shares

100,740 class D2013 shares

100,740 class P2013 shares

d) Conversion of non-voting preferred shares into non-voting preferred shares as set forth in the table below; allocation to such non-voting preferred shares separate reserve account of such portion of the non-voting preferred share reserve account which pertains to the number of non-voting preferred shares so converted into non-voting preferred shares as set forth in the table below:

Non-voting preferred shares converted into

Non-voting preferred shares

non-voting preferred shares

6 class P2009 shares 405 class P2007 shares 6 class Di2009/2014 shares 405 class Di2007/2014 shares

e) Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of two million eight hundred ninety-eight thousand six hundred ninety US dollars (USD 2,898,690) from its amount of nine million one hundred three thousand three hundred fifty US dollars (USD 9,103,350) to an amount of six million two hundred four thousand six hundred sixty US dollars (USD 6,204,660) as a result of (i) the cancellation by the Company of the treasury shares of the following classes as set forth in the table below:

Class of shares	Nr of
	shares
class P2007 shares	15,941
class Di2007/2014 shares	1, 4 98
class Di2009/2014 shares	81
class Di2011/2014 shares	75
class P2009 shares	8
TOTAL	17,603

and (ii) the repurchase and subsequent cancellation of 79,020 class P2013 shares without payment to the shareholder; and

allocation of the amount of the share capital reduction pertaining to the 79,020 class P2013 shares so repurchased to the special reserve account pertaining to the class P2013 shares;

f) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall therefore read as follows:



" Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company has a subscribed capital of six million two hundred four thousand six hundred sixty US dollars (USD 6,204,660), divided into two hundred six thousand eight hundred and twenty-two (206,822) shares having a par value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:
- eighty-six thousand two hundred sixty-four (86,264) shares are non-voting preferred shares called shares P in the following series: six thousand seventeen (6,017) shares P2007, twenty-seven thousand one hundred and seventy-nine (27,179) shares P2009, twenty-six thousand seven hundred and twenty-eight (26,728) shares P2011, twenty-six thousand three hundred and forty (26,340) shares P2013;
- five hundred and fifty-eight (558) shares are non-voting preferred shares called shares Di in the following series: one hundred and sixty (160) shares Di 2007/2012, three hundred and ninety-eight (398) shares Di 2007/2014; and
 - one hundred twenty thousand (120,000) shares are ordinary voting shares called shares D2015."

First resolution

The Meeting resolves to create a new class of ordinary voting shares, the class D2015 shares, effective as of 1 January 2015 with such rights as set forth in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million six hundred one thousand eight hundred US dollars (USD 3,601,800) from its current amount of five million five hundred one thousand five hundred fifty US dollars (USD 5,501,550) to an amount of nine million one hundred three thousand three hundred fifty US dollars (USD 9,103,350) as a result of the issuance by the Company with effect as of 1 st January 2015 of the shares of the following classes as set forth in the table below:

Class of snares	INF of
	shares
class D2013 shares	60
class D2015-effective 1.1.2015	120,000
TOTAL	120,060

all new shares of a nominal value of thirty US dollars (USD 30) each (together the "New Shares") for a total subscription price of three million six hundred one thousand eight hundred US Dollars (USD 3,601,800) (the "Subscription Price").

The sole shareholder of the Company, here represented by Me Florian Bonne, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declares to subscribe all the one hundred twenty thousand sixty (120,060) New Shares and to fully pay the Subscription Price by way of a contribution in cash amounting to three million six hundred one thousand eight hundred US Dollars (USD 3,601,800).

Proof of the payment of the Subscription Price to the Company has been shown to the undersigned notary.

The Meeting resolves to allocate the amount of three million six hundred one thousand eight hundred US Dollars (USD 3,601,800) corresponding to the Subscription Price and corresponding to the nominal value of the New Shares to the share capital account of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to convert ordinary voting shares into non-voting preferred shares as set forth in the table below; and to allocate to such non-voting preferred shares separate reserve account such portion of the ordinary voting share reserve account which pertains to the number of ordinary voting shares so converted into non-voting preferred shares as set forth in the table below:

Ordinary shares converted into non-voting Non-voting preferred shares preferred shares

100,740 class D2013 shares 100,740 class P2013 shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to convert non-voting preferred shares into non-voting preferred shares as set forth in the table below; and to allocate to such non-voting preferred shares separate reserve account such portion of the non-voting preferred share reserve account which pertains to the number of non-voting preferred shares so converted into non-voting preferred shares as set forth in the table below:

Non-voting preferred shares converted into non-voting Non- voting preferred shares preferred shares

6 class P2009 shares 6 class Di2009/2014 shares 405 class P2007 shares 405 class Di2007/2014 shares



Fifth resolution

The Meeting resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of two million eight hundred ninety-eight thousand six hundred ninety US dollars (USD 2,898,690) from its amount of nine million one hundred three thousand three hundred fifty US dollars (USD 9,103,350) to an amount of six million two hundred four thousand six hundred sixty US dollars (USD 6,204,660) as a result of (i) the cancellation by the Company of the treasury shares of the following classes as set forth in the table below:

Class of shares	Nr of
	shares
class P2007 shares	15,9 4 1
class Di2007/2014 shares	1, 4 98
class Di2009/2014 shares	81
class Di2011/2014 shares	75
class P2009 shares	8
TOTAL	17,603

and (ii) the repurchase and subsequent cancellation of 79,020 class P2013 shares without payment to the shareholder; and to allocate the amount of the share capital reduction pertaining to the 79,020 class P2013 shares so repurchased to the special reserve account pertaining to the class P2013 shares.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall therefore read as set forth in the agenda to the present meeting.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Vitol Holding II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 43.512, constituée par un acte du 13 décembre 1989 à Curaçao (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 10 avril 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1994 du 30 juillet 2014.

L'Assemblée a nommée comme président Me Florian Bonne, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président a nommé comme Secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée a élu comme Scrutateur Me Flora Verrecchia, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. que l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenus par lui sont inscrits sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que la procuration, signées ne varietur, demeureront annexées au présent acte pour être soumis ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- 2. Il appert de ladite liste de présence que l'entièreté des actions composant le capital social émis de la Société est représentée à la présente Assemblée et leur détenteur a renoncé aux formalités préalables de convocation de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour dont l'actionnaire a déclaré au préalable avoir pleine connaissance:

Ordre du jour

a) Création d'une nouvelle classe d'actions ordinaires avec droit de vote, les actions de classe D2015, effective au 1 janvier 2015, avec les droits tels que figurant dans les statuts de la Société;



b) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois millions six cent un mille huit cent dollars américains (USD 3.601.800) de son montant actuel de cinq millions cinq cent un mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 5.501.550) à un montant de neuf millions cent trois mille trois cent cinquante dollars américains (USD 9.103.350) en conséquence de l'émission par la Société avec effet au 1 janvier 2015 des actions des classes suivantes telles que figurant dans le tableau ci-dessous:

Classe d'actions	Nombre
	d'actions
actions de classe D2013	60
actions de classe D2015-effective 1.1.2015	120.000
TOTAL	120.060

toutes des nouvelles actions d'une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune (ensemble les «Nouvelles Actions»), pour un prix total de souscription de trois millions six cent un mille huit cent dollars américains (USD 3.601.800) ((le «Prix de Souscription»); souscription des Nouvelles Actions et paiement du Prix de Souscription par l'actionnaire unique de la Société par le biais d'apports en numéraire; allocation d'un montant de trois millions six cent un mille huit cent dollars américains (USD 3.601.800) correspondant au Prix de Souscription et correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Actions au compte capital social de la Société;

c) Conversion d'actions ordinaires avec droit de vote en actions préférentielles sans droit de vote tel qu'indiqué dans le tableau suivant; allocation au compte de réserve spécial des actions préférentielles sans droit de vote de la catégorie en laquelle les actions ordinaires sont converties de la portion du compte de réserve spécial de la catégorie de ces actions ordinaires ainsi converties tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Actions ordinaires avec droit vote converties

Actions préférentielles sans droit de vote

en actions préférentielles

sans droit de vote

100.740 actions de classe D2013

100.740 actions de classe P2013

d) Conversion d'actions préférentielles sans droit de vote en actions préférentielles sans droit de vote tel qu'indiqué dans le tableau suivant; allocation au compte de réserve spécial des actions préférentielles sans droit de vote de la catégorie en laquelle les actions préférentielles sans droit de vote sont converties de la portion du compte de réserve spécial de la catégorie de ces actions préférentielles sans droit de vote ainsi converties tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Actions préférentielles sans droit de vote converties

Actions préférentielles sans droit de vote

en actions préférentielles

sans droit de vote

6 actions de classe P2009 405 actions de classe P2007 6 actions de classe Di2009/2014 405 actions de classe Di2007/2014

e) Réduction du capital social émis de la société d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 2.898.690) de son montant actuel de neuf millions cent trois mille trois cent cinquante dollars américains (USD 9.103.350) à un montant de six millions deux cent quatre mille six cent soixante dollars américains (USD 6.204.660) en conséquence de (i) l'annulation par la Société d'actions propres des classes suivantes tel que figurant dans le tableau ci-dessous:

Classe d'actions	Nombre
	d'actions
actions de classe P2007	15.9 4 1
actions de classe Di2007/2014	1. 4 98
actions de classe Di2009/2014	81
actions de classe Di2011/2014	75
actions de classe P2009	8
TOTAL	17.603

et (ii) du rachat et de l'annulation subséquente de 79.020 actions de classe P2013 sans paiement à l'actionnaire; et allocation du montant de la réduction du capital social relatif aux 79.020 actions de classe P2013 ainsi rachetées au compte de réserve spécial relatif aux actions de classe P2013;

- f) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:
- « **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à six millions deux cent quatre mille six cent soixante dollars américains (6.204.660 USD) représenté par deux cent six mille huit cent vingt-deux (206.822) actions d'une valeur nominale de trente dollars américains (30 USD) par action, classifiées comme suit:
- quatre-vingt-six mille deux cent soixante-quatre (86.264) actions sont des actions préférentielles sans droit de vote nommées actions P dans les catégories suivantes: six mille dix-sept (6.017) actions P 2007, vingt-sept mille cent soixante-dix-neuf (27.179) actions P2009, vingt-six mille sept cent vingt-huit (26.728) actions P2011, et vingt-six mille trois cent quarante (26.340) actions P2013;



- cinq cent cinquante-huit (558) actions sont des actions préférentielles sans droit de vote nommées actions Di dans les catégories suivantes: cent soixante (160) actions Di 2007/2012, trois cent quatre-vingt-dix-huit (398) actions Di 2007/2014; et
 - cent vingt mille (120.000) actions sont des actions ordinaires avec droit de vote nommées actions D2015.»

Première Résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe d'actions ordinaires avec droit de vote, les actions de classe D2015, effective au 1 janvier 2015, avec les droits tels que figurant dans les statuts de la Société.

Seconde Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois millions six cent un mille huit cent dollars américains (USD 3.601.800) de son montant actuel de cinq millions cinq cent un mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 5.501.550) à un montant de neuf millions cent trois mille trois cent cinquante dollars américains (USD 9.103.350) en conséquence de l'émission par la Société avec effet au 1 janvier 2015 des actions des classes suivantes telles que figurant dans le tableau ci-dessous:

Classe d'actions	Nombre
	d'actions
actions de classe D2013	60
actions de classe D2015-effective 1.1.2015	120.000
TOTAL	120.060

toutes des nouvelles actions d'une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune (ensemble les «Nouvelles Actions»), pour un prix total de souscription de trois millions six cent un mille huit cent dollars américains (USD 3.601.800) ((le «Prix de Souscription»).

L'actionnaire unique de la Société, ici représenté par Me Florian Bonne, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire à l'ensemble des cent vingt mille soixante (120.060) Nouvelles Actions et payer la totalité du Prix de Souscription par le biais d'apports en numéraire s'élevant à trois millions six cent un mille huit cent dollars américains (USD 3.601.800).

La preuve du paiement du Prix de Souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée décide d'allouer le montant de trois millions six cent un mille huit cent dollars américains (USD 3.601.800) correspondant au Prix de Souscription et correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Actions au compte capital social de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir des actions ordinaires avec droit de vote en actions préférentielles sans droit de vote tel qu'indiqué dans le tableau suivant; et d'allouer au compte de réserve spécial des actions préférentielles sans droit de vote de la catégorie en laquelle les actions ordinaires sont converties la portion du compte de réserve spécial de la catégorie de ces actions ordinaires ainsi converties tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Actions ordinaires avec droit vote converties

Actions préférentielles sans droit de vote

en actions préférentielles

sans droit de vote

100.740 actions de classe D2013

100.741 actions de classe P2013

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir des actions préférentielles sans droit de vote en actions préférentielles sans droit de vote tel qu'indiqué dans le tableau suivant; et d'allouer au compte de réserve spécial des actions préférentielles sans droit de vote de la catégorie en laquelle les actions préférentielles sans droit de vote sont converties la portion du compte de réserve spécial de la catégorie de ces actions préférentielles sans droit de vote ainsi converties tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Actions préférentielles sans droit de vote converties

Actions préférentielles sans droit de vote

en actions préférentielles

sans droit de vote

6 actions de classe P2009 6 actions de classe Di2009/2014 405 actions de classe P2007 406 actions de classe Di2007/2014

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social émis de la société d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 2.898.690) de son montant actuel de neuf millions cent trois mille trois cent cinquante dollars américains (USD 9.103.350) à un montant de six millions deux cent quatre mille



six cent soixante dollars américains (USD 6.204.660) en conséquence de (i) l'annulation par la Société d'actions propres des classes suivantes tel que figurant dans le tableau ci-dessous:

Classe d'actions	Nombre
	d'actions
actions de classe P2007	15.9 4 1
actions de classe Di2007/2014	1. 4 98
actions de classe Di2009/2014	81
actions de classe Di2011/2014	75
actions de classe P2009	8
TOTAL	17.603

et (ii) du rachat et de l'annulation subséquente de 79.020 actions de classe P2013 sans paiement à l'actionnaire; et d'allouer le montant de la réduction du capital social relatif aux 79.020 actions de classe P2013 ainsi rachetées au compte de réserve spécial relatif aux actions de classe P2013.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait la teneur telle que figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Déclaration - Estimation des dépenses

Le montant des dépenses liées au présent acte est estimé à approximativement EUR 4.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. VERRECCHIA, F. BONNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/337. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016806/325.

(150019626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Tanaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.396.

Par leurs courriers adressés à la société TANARIS S.A., il résulte que:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4547 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur,
 - Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, ont démissionné de leur fonction d'Administrateur de ladite société et ce, avec effet au 28 janvier 2015;
- La société Benoy Kartheiser Management Sàrl a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes et ce, avec effet au 2 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANARIS S.A.

Référence de publication: 2015018541/18.

(150021658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Sodalux, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 16.768.

Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2015018501/11.

(150021547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Fürstenberger Siedlung 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.997.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 février 2015

- 1. M. Frank PLETSCH a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
- 3. M. Oliver THOMAS, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1983 à Geilenkirchen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée
- 4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fürstenberger Siedlung 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015018118/20.

(150021831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Woonfonds Holding 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.083.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of January.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Round Hill Dutch Residential Investment SCS, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale), having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register), under number B 187 247, duly represented by its manager Round Hill Dutch Residential Investment GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 186 819,

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglingster, by virtue of a proxy substituted to him.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:



A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Woonfonds Holding 1A S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities or enterprises and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities or financial instruments or assets of any kind and the ownership, administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including by way of the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.
- 2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.
 - Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.



- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- **Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter and decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
 - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments to the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration, if any, and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.



Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

- 15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.
- 15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall [not] have a casting vote.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.



- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution.

- 24.1 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of the shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company.
- 24.2 The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 25. Liquidation.

- 25.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 24 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 25.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.



2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Round Hill Dutch Residential Investment SCS, aforementioned, for the total amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Kemal Akyel, born in Beringen (Belgium) on June 2 nd , 1977, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (ii) Jennika Lindholm, born in Berlin (Germany) on March 16 th , 1981, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Round Hill Dutch Residential Investment SCS, une société en commandite spéciale constituée et existante selon les lois de Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.247, dûment représentée par son gérant Round Hill Dutch Residential Investment GP, une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.819,

ici représenté(e) par Monsieur Max MAYER, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui substituée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er. Nom - Forme légale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Woonfonds Holding 1A S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou autres entités commerciales ou entreprises, et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières, instruments financiers ou actifs de tout type, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.



- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 La Société peut, excepté par voie d'appel publique à l'épargne, lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit ailleurs, y compris par le biais de détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés à Luxembourg ou étrangères, l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.
- 2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Dans la même commune, le siège social peut être transféré au moyen d'une décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, le siège social pourra transférer provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société Luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour inspection. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats de cet enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.



C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation [à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération, le cas échéant, et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.



Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- 17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.



- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution.

- 24.1. La Société peut être dissoute à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise par un vote de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze (75%) pour cent du capital social de la Société.
 - 24.2. La Société ne peut être dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un associé.

Art. 25. Liquidation.

- 25.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 24 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 25.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 Décembre 2015.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été intégralement souscrites par Round Hill Dutch Residential Investment SCS, prénommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).



Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:
- (i) Kemal AKYEL, né à Beringen (Belgique) le 2 juin 1977, résidant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
- (ii) Jennika Lindholm, né à Berlin (Allemagne) le 16 mars 1981, résidant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 janvier 2015. Relation GAC/2015/622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015017813/539.

(150020480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Skylabs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.888.408,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.236.

EXTRAIT

- 1. La Société prend acte que le siège social de l'associé unique de la Société a été transféré au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 22 décembre 2014.
 - 2. Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société que:
- a) Le siège social de la Société a été transféré du 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 22 décembre 2014; et
- b) Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 22 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Heiko Petzold, gérant; et
- M. Patrice Gallasin, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015017682/24.

(150020707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck